

LE PRÉSIDENT DE LA RÉGION  
Antonio FOSSON

LE DIRECTEUR  
SECRETARE DE SEANCE  
Massimo BALESTRA

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération est affiché au tableau de l'Administration régionale depuis le \_\_\_\_\_ pendant quinze jours consécutifs, aux termes de l'article 11 de la loi régionale 23 juillet 2010, n° 25.

Aoste, le \_\_\_\_\_

LE DIRECTEUR  
Massimo BALESTRA

---



Procès-verbal de la délibération adoptée lors de la séance du 4 novembre 2019

En Aoste, le jour quatre (4) du mois de novembre de l'an deux mille dix-neuf à huit heures et neuf minutes, s'est réuni dans la salle habituelle des séances située au deuxième étage du Palais de la Région - 1, place Deffeyes,

**LE GOUVERNEMENT REGIONAL DE LA VALLEE D'AOSTE**

Participent à la discussion du présent objet :

**Le Président de la Région Antonio FOSSON**

et les Assesseurs

**Renzo TESTOLIN - Vice-Président**  
**Mauro BACCEGA**  
**Luigi BERTSCHY**  
**Stefano BORRELLO**  
**Chantal CERTAN**  
**Albert CHATRIAN**  
**Laurent VIERIN**

Le procès-verbal est établi par le Directeur de la Structure des actes administratifs, M. Massimo BALESTRA

Est approuvée la délibération suivante:

N° **1483** OBJET :

CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL EN VUE DE LA CRÉATION D'UN MUSÉE DE L'ÉMIGRATION VALDÔTAINE, EN COLLABORATION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL ET LES ASSOCIATIONS CULTURELLES VALDÔTAINES.

Le Président de la Région, M. Antonio Fosson, en accord avec l'Assesseur aux Affaires européennes, aux Politiques du travail, à l'Inclusion sociale et aux Transports, M. Luigi Bertschy, l'Assesseur à l'Éducation, à l'Université, à la Recherche et aux Politiques de la jeunesse, Mme Chantal Certan, et l'Assesseur au Tourisme, aux Sports, au Commerce, à l'Agriculture et aux Biens culturels, M. Laurent Viérin, rappelle que l'émigration est un phénomène majeur dans l'histoire de la Vallée d'Aoste et que les émigrés sont à l'origine d'une documentation multiforme (écrits, photos, films, objets) qui, par-delà leur vie, illustre le phénomène migratoire, mais que cette documentation risque de disparaître avec ses auteurs et qu'il est donc impératif de répertorier tous les témoignages disponibles le plus rapidement possible.

Il propose, à plus longue échéance et afin d'assurer la conservation des nombreux témoignages recueillis, la création d'un musée de l'émigration, proposition qu'il a déjà avancée lors de la table ronde des émigrés valdôtains à l'étranger, le 17 janvier 2019, à Paris.

Il rappelle que ce phénomène culturel ancré dans l'histoire de la Vallée d'Aoste est en grande partie lié au bilinguisme de notre région, qui l'a favorisé, et trouve sa place dans l'enseignement de la civilisation valdôtaine, ainsi que de l'éducation civique et qu'en ce sens, un musée constituerait un précieux auxiliaire d'enseignement, doublé d'un pôle d'intérêt touristique.

Il souligne qu'il s'avère nécessaire de constituer un groupe de travail stable, comprenant des spécialistes de la recherche et de la communication, ainsi que de l'aménagement muséal, en vue de recueillir les témoignages et les documents concernant l'émigration et de les présenter dans le cadre d'expositions, puis de la constitution d'un musée de l'émigration, d'ici 2025 à titre indicatif ;

Il propose donc que ce groupe de travail soit composé d'un coordinateur nommé par le Président de la Région et d'un représentant de :

- la Présidence du Conseil régional,
- l'Assessorat des Affaires européennes, des Politiques du travail, de l'Inclusion sociale et des Transports,
- l'Assessorat de l'Éducation, de l'Université, de la Recherche et des Politiques de la jeunesse,
- l'Assessorat du Tourisme, des Sports, du Commerce, de l'Agriculture et des Biens culturels,

ainsi que d'un représentant du Comité Fédéral des Sociétés d'Émigrés Valdôtains – CO.FE.S.E.V et de chacune des associations culturelles suivantes, qui ont adhéré à ce projet et participeront aux travaux :

- Académie Saint-Anselme,
- Association Valdôtaine Archives Sonores – AVAS,
- Associazione Augusta d'Issime,
- Centre culturel Walser,
- Centre d'études « Abbé Trèves »,

- Centre d'études francoprovençales « René Willien »,
- Comité des traditions valdôtaines,
- Fondation « Émile Chanoux »,
- Institut d'histoire de la Résistance et de la société contemporaine,
- Section valdôtaine de l'Union de la Presse Francophone – UPF,

et que ledit groupe pourra au besoin être enrichi de sujets disposant de compétences particulières dans les différents domaines utiles à la concrétisation de ce projet.

La structure Communication institutionnelle et protocole de la Présidence de la Région assure le secrétariat du groupe.

Il souligne enfin que l'activité dudit groupe de travail n'engendre aucune dépense pour l'Administration régionale, dans la mesure où les associations susmentionnées y participent bénévolement, et que toute initiative requérant un financement fera l'objet d'une délibération du Gouvernement régional.

#### LE GOUVERNEMENT RÉGIONAL

- vu la délibération du Gouvernement régional n° 1672 du 28 décembre 2018 portant approbation du document technique annexé au budget et du budget de gestion 2019/2021, tel qu'il a été modifié par la délibération du Gouvernement régional n° 377 du 29 mars 2019, ainsi que des dispositions d'application y afférentes ;
- vu l'avis favorable exprimé par la dirigeante de la Structure Communication institutionnelle et protocole de la Présidence de la Région quant à la légalité du texte proposé pour la présente délibération, au termes du quatrième alinéa de l'article 3 de la loi régionale n° 22 du 23 juillet 2010 ;
- sur proposition du Président de la Région, M. Antonio Fosson et en accord avec l'Assesseur à l'Éducation, à l'Université, à la Recherche et aux Politiques de la jeunesse, Mme Chantal Certan, l'Assesseur aux Affaires européennes, aux Politiques du travail, à l'Inclusion sociale et aux Transports, M. Luigi Bertschy, et l'Assesseur au Tourisme, aux Sports, au Commerce, à l'Agriculture et aux Biens culturels, M. Laurent Viérin ;
- à l'unanimité,

#### DÉLIBÈRE

1. La constitution d'un groupe de travail en vue de la création d'un musée consacré à l'émigration valdôtaine;
2. La composition d'un groupe de travail, comprenant un coordinateur nommé par le Président de la Région et un représentant de :
  - la Présidence du Conseil régional,

- l'Assessorat des Affaires européennes, des Politiques du travail, de l'Inclusion sociale et des Transports,
- l'Assessorat de l'Éducation, de l'Université, de la Recherche et des Politiques de la jeunesse,
- l'Assessorat du Tourisme, des Sports, du Commerce, de l'Agriculture et des Biens culturels,

ainsi que d'un représentant du Comité Fédéral des Sociétés d'Émigrés Valdôtains – CO.FE.S.E.V et de chacune des associations culturelles suivantes, qui ont adhéré à ce projet et participeront aux travaux :

- Académie Saint-Anselme,
- Association Valdôtaine Archives Sonores – AVAS,
- Associazione Augusta d'Issime,
- Centre culturel Walser,
- Centre d'études « Abbé Trèves »,
- Centre d'études francoprovençales « René Willien »,
- Comité des traditions valdôtaines,
- Fondation « Émile Chanoux »,
- Institut d'histoire de la Résistance et de la société contemporaine,
- Section valdôtaine de l'Union de la Presse Francophone – UPF ;

3. L'activité dudit groupe de travail, qui consiste à recueillir les témoignages et les documents concernant l'émigration et à les présenter dans le cadre d'expositions, puis de la constitution d'un musée de l'émigration, peut se prolonger jusqu'en 2025, et n'engendre aucune dépense pour l'Administration régionale dans la mesure où les associations susmentionnées y participent bénévolement, et toute initiative requérant un financement fera l'objet d'une délibération du Gouvernement régional.